

JEU MONOPOLY 100% GAGNANT CHEZ McDONALD'S™**REGLEMENT COMPLET DU JEU ETABLI AU 9 SEPTEMBRE 2019 © 2019**

MCDONALD'S CORPORATION. MONOPOLY™ & © 1935, 2019 HASBRO. TOUS DROITS RESERVES.

ARTICLE 1

Le GIE McDONALD'S FORCE, groupement d'intérêt économique, dont le siège social est situé 9 rue Henri Martin - 92100 Boulogne Billancourt, et les restaurants à enseigne McDonald's et ORIGINALS de France métropolitaine et Monaco, ci-après « les Sociétés Organisatrices » organisent un grand Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Monopoly 100% gagnant » (ci-après dénommé : le « Jeu ») du 15 octobre 2019 au 11 novembre 2019 (ci-après dénommée : la « Durée du Jeu »).

La Durée du Jeu pourra exceptionnellement être prorogée de 7 jours maximum, soit jusqu'au 18 novembre 2019. En cas d'épuisement des Eléments de Jeu tels que définis ci-après, avant le 11 novembre 2019 dans l'un ou plusieurs des restaurants, l'arrêt du Jeu dans le(s) restaurant(s) concerné(s) y sera annoncé.

Le Jeu est ouvert aux résidents de France métropolitaine et de Monaco, âgés de 15 ans et plus au 1er octobre 2019 à l'exclusion des personnes membres ou salariées des Sociétés Organisatrices, et notamment des salariés travaillant dans les restaurants à enseigne McDonald's et ORIGINALS, des partenaires ou des prestataires, ainsi que leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Pour participer il suffit de se procurer un Élément de Jeu qui comporte, selon le cas :

SOIT 2 Vignettes de Jeu :

- une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse de la mention « VOUS AVEZ GAGNÉ » (ci-après dénommée « Vignette de Jeu 100% gagnante ») et permettant à son détenteur, dans le cadre du Volet N°1 du Jeu décrit à l'article 3.1.1, de gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.1. Le détenteur pourra choisir une dotation parmi les deux dotations dont le nom est reproduit sur la vignette de Jeu. ET
- une Vignette de Jeu billet Monopoly (ci-après dénommée « Vignette de Jeu billet Monopoly ») portant l'un des nombres indiqués à l'article 3.1.2 et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à ce même article.

SOIT 4 Vignettes de Jeu :

une Vignette de Jeu 100% gagnante telle que décrite ci-dessus et permettant de participer au volet N°1 du Jeu, deux Vignettes de Jeu billet Monopoly telles que décrites ci-dessus et permettant de participer au volet N°2 du Jeu et une Vignette Carte Chance portant la mention « CHANCE » (ci-après dénommée « Vignette de Jeu Carte Chance ») telle que définie ci-après permettant de participer au volet N°3 du Jeu décrit à l'article 3.2 du présent règlement.

ARTICLE 2 - COMMENT SE PROCURER UN ELEMENT DE JEU ?

SOIT GRATUITEMENT SUR SIMPLE DEMANDE MANUSCRITE PENDANT TOUTE LA DUREE DU JEU (LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) SUR PAPIER LIBRE EN INDIQUANT TRES LISIBLEMENT SON NOM, PRENOM ET ADRESSE COMPLETE A L'ADRESSE SUIVANTE : TMS / Jeu McDonald's - MONOPOLY 2019 - 15 bis Avenue du Centre 78 280 Guyancourt. Il ne sera envoyé qu'un Élément de Jeu (composé de 4 Vignettes de Jeu) par demande accompagné d'une lettre contenant 3 codes de Jeu billet Monopoly supplémentaires et il ne sera honoré qu'un maximum de 2 demandes par personne pour toute la Durée du Jeu. Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lettre verte en vigueur sur simple demande concomitante. Toute demande multiple adressée par une personne pour elle-même et/ou pour une ou plusieurs autres personnes sera refusée. Les frais d'affranchissement des demandes non conformes ne seront pas remboursés.

Compte tenu des délais postaux, l'Élément de Jeu envoyé au titre de demandes adressées après le 31/10/19 est susceptible d'être reçu après le 11/11/2019. Dans ce cas, les Éléments de Jeu ne permettront plus de participer au Volet N°2 du Jeu. Les Éléments de Jeu restent valables pour participer :

- au Volet N°1 du Jeu, à l'exception des vignettes porteuses de la Dotation « 1 Bague de Téléphone portable » OU « 1 x Écouteurs » à retirer en restaurant jusqu'au 11 novembre 2019.
- et au Volet N°3 du Jeu, à l'exception des vignettes porteuses des messages « Rendez-vous sur la case départ et recevez 20M » OU « Rendez-vous sur la case « RECEVEZ 20M » OU « Vous êtes libéré de prison » à utiliser sur le plateau de jeu jusqu'au 11 novembre 2019.
- Soit en achetant une grande boisson (50 cl) servie en fontaine, sur l'emballage de laquelle un Élément de jeu est apposé. Le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 4 Vignettes de Jeu.
- Soit en achetant un Menu Maxi Best Of™ ou un Signature by McDonald's™ Menu : si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une grande boisson (50 cl) servie en fontaine, un Élément de Jeu est apposé sur l'emballage de cette boisson, comprenant 4 Vignettes de Jeu. Si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une boisson servie hors fontaine (Evian, Badoit, bière ou une boisson Minute Maid), un Élément de Jeu comportant 4 vignettes de Jeu correspondant à l'achat de cette boisson sera remis en mains propres au participant.
- Soit en achetant une Boîte à Partager™, sur l'emballage de laquelle un Élément de Jeu est apposé. Le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 4 Vignettes de Jeu.
- Soit en achetant une moyenne boisson (40 cl) servie en fontaine sur l'emballage de laquelle un Élément de Jeu est apposé. Le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu.
- Soit en achetant un Menu Best Of™ ou un Menu McFirst™ ou un Menu Salade : si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une moyenne boisson (40 cl) servie en fontaine, un Élément de Jeu est apposé sur l'emballage de cette boisson comprenant 2 Vignettes de Jeu. Si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une boisson servie hors fontaine (Evian, Badoit, bière ou une boisson Minute Maid), un Élément de Jeu comportant 2 vignettes de Jeu correspondant à l'achat de cette boisson sera remis en mains propres au participant.

- Soit en achetant un McFlurry™, sur l'emballage duquel un Élément de Jeu est apposé. Le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu.

Le Participant pourra également tenter de gagner un code Vignette de Jeu billet Monopoly (ci-après « Code Vignette de Jeu billet Monopoly »), porteur du nombre 20 M en participant aux jeux concours organisés les 22 et 29 octobre et le 5 novembre 2019 par les Sociétés Organisatrices sur le compte Instagram de McDonald's France dont les modalités sont les suivantes :

Pour participer, le Participant doit se rendre sur Instagram, s'identifier ou créer un compte Instagram pour accéder aux stories postées sur le compte McDonald's.

- Le 22 octobre 2019, McDonald's France postera une story Instagram permettant au Participant de jouer pour tenter de gagner un Code Vignette de Jeu billet Monopoly porteur du nombre 20 M et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à l'article 3.1.2. Pour jouer le participant devra ouvrir la story Instagram McDonald's France entre le 22 octobre 2019 à 12 heures et le 23 octobre 2019 à 11 heures et répondre à la question posée sous forme de sondage entre le 22 octobre 2019 à 12H et le 23 octobre 2019 à 11H. Un tirage au sort sera réalisé le 23 octobre 2019 à 18h parmi toutes les bonnes réponses pour attribuer 10 dotations chacune constituée d'un Code Vignette de Jeu billet Monopoly porteur du nombre 20 M et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à l'article 3.1.2. Les gagnants tirés au sort seront contactés par message privé sur Instagram.
- Le 29 octobre 2019, McDonald's France postera une story Instagram permettant au Participant de jouer pour tenter de gagner un Code Vignette de Jeu billet Monopoly porteur du nombre 20 M et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à l'article 3.1.2. Pour jouer le participant devra ouvrir la story Instagram McDonald's France entre le 29 octobre 2019 à 12 heures et le 30 octobre 2019 à 11 heures et répondre à la question posée sous forme de sondage entre le 29 octobre 2019 à 12H et le 30 octobre 2019 à 11H. Un tirage au sort sera réalisé le 30 octobre 2019 à 18h parmi toutes les bonnes réponses pour attribuer 10 dotations chacune constituée d'un Code Vignette de Jeu billet Monopoly porteur du nombre 20 M et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à l'article 3.1.2. Les gagnants tirés au sort seront contactés par message privé sur Instagram.
- Le 5 novembre 2019, McDonald's France postera une story Instagram permettant au Participant de jouer pour tenter de gagner un Code Vignette de Jeu billet Monopoly porteur du nombre 20 M et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à l'article 3.1.2. Pour jouer le participant devra ouvrir la story Instagram McDonald's France entre le 5 novembre 2019 à 12 heures et le 6 novembre 2019 à 11 heures et répondre à la question posée sous forme de sondage entre le 5 novembre 2019 à 12H et le 6 novembre 2019 à 11H. Un tirage au sort sera réalisé le 6 novembre 2019 à 18h parmi toutes les bonnes réponses pour attribuer 10 dotations chacune constituée d'un Code Vignette de Jeu billet Mono-poly porteur du nombre 20 M et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à l'article 3.1.2. Les gagnants tirés au sort seront contactés par message privé sur Instagram.

Le participant ne pourra être tiré au sort qu'une seule fois. Si un participant est tiré au sort le 23 octobre 2019, il ne pourra pas participer aux tirages au sort réalisés les 30 octobre et 6 novembre 2019. Pour utiliser leur Code Vignette de Jeu billet Monopoly les gagnants devront suivre les étapes décrites à l'article 3.1.2.1. du règlement du Jeu.

ARTICLE 3 - COMMENT JOUER ?

L'Élément de Jeu doit être détaché de son support en le tirant vers le bas et en suivant les perforations illustrées. Le participant détient :

3.1. Volets N° 1 et 2 du Jeu : pour l'Élément de Jeu composé de 2 Vignettes de Jeu ou de 4 Vignettes de Jeu :

3.1.1. Volet N°1 du Jeu

Une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse de la mention « VOUS AVEZ GAGNÉ » permettant à son détenteur de gagner immédiatement l'une des dotations décrites à l'article 4.1, à choisir parmi les deux dotations dont le nom est reproduit sur la Vignette de Jeu 100% gagnante qu'il détient. Le participant gagne la dotation qu'il aura choisie sous réserve de vérification de la validité de sa Vignette de Jeu 100% gagnante originale et de la conformité de sa participation au présent règlement.

Pour bénéficier de sa dotation, le participant doit : - S'identifier ou créer un compte sur mcdonalds.fr : se rendre sur le site Internet www.mcdonalds.fr, sur le site mobile m.mcdonalds.fr ou sur l'application mobile McDo+ (ci-après ensemble dénommé : le Site ou l'App McDo+) entre le 15 octobre 2019 10h et le 21 décembre 2019. Si le participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+. - Scanner sa Vignette de Jeu 100% gagnante avec l'App McDo+ en suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet ou enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu 100% gagnante(s) dans le champ prévu à cet effet « saisissez votre code Vignette de Jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly. Le participant ne pourra scanner ou enregistrer que 3 Vignettes de Jeu 100% gagnantes par jour au maximum. Hors Vignettes de Jeu 100% gagnantes porteuses des messages suivants : « 1 Bague de Téléphone portable OU 1 x Écouteurs » ; « 1 Brownie OU 1 Cookie » ; « 1 Donut Nature OU 1 Donut du moment » ; « 1 Moyenne Deluxe Potatoes™ OU 1 Petite Frite » et « 1 Boisson 25cl OU 1 Espresso » exclusivement valables en restaurants suivant les dates spécifiées sur les dites Vignettes de Jeu.

3.1.2. Volet N° 2 du Jeu

Une Vignette de Jeu billet Monopoly à cumuler pour tenter d'acquérir des titres de propriété, également appelés Propriétés, et reconstituer une série de rues de même couleur ou de gares, ou autrement appelée Collection, en jouant sur le plateau de Jeu digital sur le Site ou sur l'App McDo+ et tenter de gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.2. Il existe 4 types de Vignettes de Jeu billets Monopoly de couleurs différentes réparties aléatoirement selon les quantités indiquées ci-dessous et chacune porteuse de l'un des nombres ci-après indiqués : 22 000 000 de Vignettes de Jeu billets Monopoly vert = 20 M, 27 040 294 Vignettes de Jeu billets Monopoly Violet = 50 M, 15 000 000 de Vignettes de Jeu billets Monopoly jaune = 100 M, 350 000 Vignettes de Jeu billets Monopoly Orange = 500 M.

3.1.2.1. Pour jouer, le participant doit :

- S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+ entre le 15 octobre 2019 10h et le 11 novembre 2019. Si le participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.
- Créditer le compte de son espace Monopoly en scannant sa Vignette de Jeu billet Monopoly avec l'App McDo+ suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet ou en enregistrant le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu billets Monopoly dans le champ prévu à cet effet « Saisissez votre code Vignette de Jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly sur le Site. La valeur inscrite sur la Vignette de Jeu billet Monopoly se créditera automatiquement sur le compte Monopoly du participant et le solde de son compte sera visible par le participant après rafraîchissement de la page. Le participant ne pourra scanner ou enregistrer que 3 Vignettes de Jeu Billets Monopoly par jour au maximum dont une seule Vignette de Jeu billet 500 M par jour au maximum. Les Vignettes de Jeu billets Monopoly n'ont aucune valeur monétaire et ne sauraient emporter une autre contrepartie que celle de tenter d'acquérir des titres de propriété sur le plateau de jeu de son espace Monopoly.
- Tenter de reconstituer une Collection de gares ou de rues d'une même couleur. Le Participant doit collectionner les rues ou les gares pour tenter de reconstituer une Collection d'une même couleur à l'aide des Vignettes de Jeu billets Monopoly créditées sur son compte Monopoly. Le Participant doit cliquer sur le lien « J'accède au plateau » puis, « Je lance les dés », pour que le pion représentant un Big Mac™ avance d'un nombre de cases correspondant à la somme des deux dés. Si le participant arrive sur une case rue ou gare dont le titre de propriété est à vendre, et que le participant dispose d'un solde lui permettant cette acquisition, celui-ci pourra acheter le titre de propriété correspondant. Le Participant devra ainsi reconstituer une Collection de gares ou de rues de même couleur pour tenter de gagner le cadeau correspondant à cette Collection. Chaque jour le participant aura la possibilité de lancer 3 fois les dés (tout lancer de dés non effectués ne sera pas cumulable un autre jour). Dans le cas où le participant tomberait sur une case « Un lancer offert », il devra relancer immédiatement les dés. Ce lancer ne peut pas être reporté un autre jour.

Si le participant passe par la case départ et/ou tombe sur la case « RECEVEZ 20 M » le compte du participant sera crédité automatiquement de 20 M sur son compte Monopoly.

Le participant sera envoyé en prison si :

- Il obtient 3 doubles de manière consécutive : le pion sera automatiquement envoyé sur la case « EN PRISON » et le participant ne recevra pas 20 M si son pion passe par la case départ
- Il tombe sur la case « ALLEZ EN PRISON » Son pion sera ainsi déplacé automatiquement jusqu'à la case « EN PRISON » et il ne pourra plus se déplacer sur le plateau de jeu pendant une durée de quatre (4) heures. Pour sortir de prison le participant doit effectuer l'une des actions suivantes : - Lancer les dés s'il lui reste un ou plusieurs lancers pour tenter de faire un double. S'il fait un double, il sort de prison en utilisant le résultat du lancer de dés pour avancer sur le plateau de jeu
- Utiliser une Vignette de Jeu Carte Chance « Vous êtes libéré de prison » s'il en possède une selon les règles détaillées à l'article 3.2.2 Le nombre de dotations correspondant à chacune des Collections est limité : si la totalité des dotations correspondant à une Collection de rues ou gares a été gagnée, les titres de propriété correspondants ne seront plus disponibles à l'achat et le compte du participant ayant déjà acquis un ou plusieurs titres de propriété de cette Collection ne sera pas recredité de la valeur des titres de propriété précédemment acquis.

Pendant toute la durée du Jeu, le participant ne pourra gagner que 2 dotations maximum au titre du Volet n°2 du Jeu et une seule dotation par Collection sous réserve de vérification de la validité de ses Vignettes de Jeu Billets Monopoly originales et de la conformité de sa participation au présent règlement.

3.2. Volet N°3 : pour l'Élément de Jeu composé de 4 Vignettes de Jeu uniquement.

Le participant détiendra en plus une Vignette de Jeu Carte Chance. Il ne pourra scanner ou enregistrer que 3 Vignettes de Jeu Carte Chance par jour au maximum (hors Vignettes de Jeu porteuses de la mention « 1 Big Mac™ » exclusivement valables en restaurant du 12 novembre 2019 au 21 décembre 2019 inclus). Trois catégories de Vignettes de Jeu Carte Chance sont réparties aléatoirement sur les produits porteurs des Éléments de Jeu.

3.2.1 Les Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses d'un gain immédiat.

Une Vignette de Jeu Carte Chance porteuse de la mention « CHANCE » et du nom de la dotation à gagner immédiatement permettant à son détenteur de gagner immédiatement l'une des dotations décrites à l'article 4.3. Le participant gagne la dotation sous réserve de vérification de la validité de sa Vignette de Jeu Carte Chance originale et de la conformité de sa participation au présent règlement.

3.2.2 Les Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses d'une action de jeu à utiliser sur le plateau de jeu.

Une Vignette de Jeu Carte Chance porteuse de la mention « CHANCE » et de la description de l'action de jeu à utiliser sur le plateau de jeu permettant à son détenteur de progresser sur le plateau de jeu. Pour utiliser sa Vignette de Jeu Carte Chance porteuse d'une action de jeu, le participant doit :

- S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+ entre le 15 octobre 2019 10h et le 11 novembre 2019. Si le participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.
- Utiliser son action de jeu sur le plateau de jeu en scannant sa Vignette de Jeu avec l'App McDo+ suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet ou en enregistrant le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu Carte Chance dans le champ prévu à cet effet « saisissez votre code Vignette de Jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly.

Trois actions de jeu sont réparties aléatoirement sur les Vignettes de Jeu Carte Chance apposées sur les Éléments de Jeu :

- Vignette porteuse du message « Rendez-vous sur la case départ et recevez 20M » : le pion du participant avance automatiquement sur la case « DÉPART » et son compte Monopoly est crédité automatiquement de 20 M. Si le participant se trouve sur la case « EN PRISON » lorsqu'il utilise son action de jeu, cette dernière n'aura pas lieu : le pion n'aura pas avancé sur le plateau de jeu, son compte Monopoly n'aura pas été crédité de 20 M et l'action de jeu sera définitivement perdue.
- Vignette porteuse du message « Rendez-vous sur la case « RECEVEZ 20M » » : le pion du participant avance automatiquement sur la prochaine case « RECEVEZ 20M » et son compte Monopoly est crédité automatiquement de 20M. Si le participant se trouve sur la case « EN PRISON » lorsqu'il utilise son action de jeu, cette dernière n'aura pas lieu : le pion n'aura pas avancé sur le plateau de jeu, son compte Monopoly n'aura pas été crédité de 20M et l'action de jeu sera définitivement perdue.
- Vignette porteuse du message « Vous êtes libéré de prison » : le participant n'est plus bloqué quatre (4) heures sur la case « EN PRISON » et peut lancer les dés s'il lui reste un ou plusieurs lancers. Si le participant utilise sa Vignette de Jeu Carte Chance « Vous êtes libéré de prison » alors que son

Le pion ne se trouve pas sur la case « EN PRISON », rien ne se passe sur le plateau de jeu et l'action de jeu sera définitivement perdue. L'action de jeu a lieu dès que le participant scanne ou en enregistrant son code alphanumérique à 10 caractères de sa Carte Chance porteuse d'une action de jeu. L'action de jeu n'est pas sauvegardée dans l'espace Monopoly du participant.

Si le participant scanne deux Vignettes de Jeu Carte Chance avec l'App McDo+ ou enregistre 2 codes alphanumériques à 10 caractères de manière consécutive, les deux actions de jeu se dérouleront l'une après l'autre de manière automatique sur le plateau de jeu et le pion du participant sera avancé sur la case correspondante à l'action de jeu reproduite sur sa dernière Vignette de Jeu Carte Chance saisie. Si l'action ne peut pas être réalisée, elle est perdue.

3.2.3 La Vignette de Jeu Carte Chance MAXI VIGNETTE.

Une Vignette de Jeu Carte Chance porteuse de la mention « VOUS AVEZ GAGNÉ » permettant à son détenteur de gagner immédiatement 17 dotations, chacune étant à choisir parmi l'une des deux dotations telles que décrites à l'article 4.1, dont le nom est reproduit sur les 17 types de Vignette de Jeu 100% gagnante mises en jeu. Le participant gagne les dotations qu'il aura choisies sous réserve de vérification de la validité de sa Vignette de Jeu Carte Chance MAXI VIGNETTE originale et de la conformité de sa participation au présent règlement.

ARTICLE 4 - DOTATIONS MISES EN JEU

La description détaillée des dotations mises en jeu figure en Annexe 1 du règlement.

4.1. Les dotations du Volet N°1 du Jeu :

Une seule des 2 dotations figurant sur la Vignette de Jeu 100% gagnante pourra être gagnée selon les règles détaillées à l'article 3.1.1.

Dans le cas où les dotations à choisir figurant sur la Vignette de Jeu 100% gagnante sont d'une valeur commerciale différente, le participant qui choisira la dotation de valeur inférieure ne pourra prétendre à aucun remboursement de la différence entre la dotation choisie et celle de la valeur supérieure.

4.1.1. Les dotations remises par le Centre de vérification du Jeu :

1 Vignette de Jeu 100% gagnante d'une dotation à choisir entre :

- 1 Voiture Jaguar I-PACE 100% électrique d'une valeur commerciale unitaire de 78 770 € TTC
- Ou 1 Voiture Jaguar F-PACE 300 Sport d'une valeur commerciale unitaire de 76 150 € TTC

10 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Télévision Samsung QLED 8K connectée 65" d'une valeur commerciale unitaire de 5 999 € TTC
- Ou 1 Vélo Électrique FUELL d'une valeur commerciale unitaire de 3 995 € TTC

20 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Pack composé d'1 Smartphone Samsung Galaxy S10e et d'1 tablette PC Samsung Galaxy Book 12" d'une valeur commerciale unitaire pour l'ensemble de 2 398 € TTC
- Ou 1 Segway Loomo d'une valeur commerciale unitaire de 2 299 € TTC

100 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 x 1 000 €
- Ou 1 x 1 000 € en or

200 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Console Playstation 4 PRO d'une valeur commerciale unitaire de 399,99 € TTC
- Ou 1 Caméra Vuze XR Dual 360° d'une valeur commerciale unitaire de 439 € TTC

1 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Casque Audio Sony avec assistant vocal d'une valeur commerciale unitaire de 379 € TTC
- Ou 1 Contrôleur DJ Hercules d'une valeur commerciale unitaire de 199 € TTC

7 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Jeu Vidéo Fifa 20 Electronic Arts d'une valeur commerciale unitaire de 69,99 € TTC
- Ou 1 Télécommande connectée Smart Egg d'une valeur commerciale unitaire de 99 € TTC

4.1.2. Les dotations remises par les restaurants McDonald's :

4.1.2.a :

Ces dotations doivent être retirées en restaurant entre le 15 octobre 2019 et le 11 novembre 2019. 400 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre : - 1 Bague de Téléphone portable Big Mac™ d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC - Ou 1 Paire d'écouteurs frites d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC

4.1.2.b :

Ces dotations doivent être retirées en restaurant entre le 15 octobre 2019 et le 21 décembre 2019.

2 000 000 de Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Brownie d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,95 € TTC
- Ou 1 Cookie d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,90 € TTC

2 000 000 de Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Donut Nature d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,50 € TTC
- Ou 1 Donut du moment d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,50 € TTC

7 903 350 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Moyenne Deluxe PotatoesTM d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,30 € TTC
- Ou 1 Petite Frite d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,30 € TTC

8 537 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Petite Boisson 25cl d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,80 € TTC
- Ou 1 Espresso d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,25 € TTC

4.1.3 Les dotations à valoir sur les sites partenaires :

4 174 308 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir sur CHEERZ
- Ou 10 € TTC à valoir sur BRANDALLEY

4 174 336 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10€ TTC à valoir sur rueducommerce.com sur une sélection de produits (liste susceptible d'évoluer au cours de l'opération)
- Ou 10 € TTC à valoir sur CHEERZ

4 174 338 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir chez THE KASE (en boutique et en ligne)
- Ou 10 € TTC à valoir sur BRANDALLEY

4 174 338 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 abonnement de 2 mois Youbox One à valoir sur YOOBOX d'une valeur commerciale de 19,99 € TTC
- 10€ TTC à valoir sur rueducommerce.com sur une sélection de produits (liste susceptible d'évoluer au cours de l'opération)

4 174 158 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 abonnement de 2 mois Youbox One à valoir sur YOOBOX d'une valeur commerciale de 19,99 € TTC
- Ou 10 € TTC à valoir chez THE KASE (en boutique et en ligne)

Les dotations décrites à l'article 4.1.3 ne peuvent être cumulées entre elles pour une même commande sur le site partenaire ni avec d'autres avantages et promotions proposés par le site partenaire. Les achats effectués sont soumis aux conditions générales de vente du site partenaire et sont à valoir en une seule fois jusqu'au 21 décembre 2019 inclus, sans montant minimum d'achat. Si l'achat effectué par le gagnant sur le site partenaire est d'un montant inférieur à la somme gagnée, le gagnant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à l'émission d'un bon d'achat à hauteur de la différence.

4.2. Les dotations du Volet n°2 du Jeu :

Les dotations détaillées ci-dessous seront à gagner en collectionnant les rues ou gares pour reconstituer une Collection de même couleur sur le plateau de jeu Monopoly digital sur le site internet www.mcdonalds.fr, sur le site mobile m.mcdonalds.fr ou sur l'App McDo+. Un participant pourra remporter deux dotations maximum toutes dotations confondues au titre du Volet n°2 du Jeu et une seule dotation maximum par Collection de même couleur.

- 2 dotations constituées chacune d'un séjour à Kuala Lumpur à l'hôtel Monopoly Mansion, en Malaisie d'une valeur commerciale totale de 10 000 € TTC à gagner en collectionnant les 2 titres de propriété de couleur bleu foncé : Rue de la Paix (Prix de vente : 2800 M) et Avenue des Champs Élysées (Prix de vente : 2450 M)
- 5 dotations constituées chacune d'1 Télévision Samsung QLED 8K connectée 65" d'une valeur commerciale unitaire de 5 999 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur verte : Avenue Foch (Prix de vente : 2100 M), Avenue de Breteuil (Prix de vente : 2100 M) et Boulevard des Capucines (Prix de vente : 2240 M)
- 30 dotations constituées chacune d'1 Vélo Électrique FUELL d'une valeur commerciale unitaire de 3 995 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur jaune : Rue Lafayette (Prix de vente : 1400 M), Place de la Bourse (Prix de vente : 1300 M) et Faubourg St Honoré (Prix de vente : 1300 M)
- 60 dotations constituées chacune d'1 Segway Loomo d'une valeur commerciale unitaire de 2 299 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur rouge : Avenue Henri Martin (Prix de vente : 1200 M), Boulevard Malesherbes (Prix de vente : 1100 M) et Avenue Matignon (Prix de vente : 1100 M)
- 150 dotations constituées chacune d'1 Console Playstation 4 PRO d'une valeur commerciale unitaire de 399,99 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur orange : Avenue Mozart (Prix de vente : 900 M), Boulevard St Michel (Prix de vente : 900 M) et Place Pigalle (Prix de vente : 1000 M)
- 300 dotations constituées chacune d'1 Caméra Vuze XR Dual 360° d'une valeur commerciale unitaire de 439 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur rose : Avenue de Neuilly (Prix de vente : 700 M), Boulevard de la Villette (Prix de vente : 700 M) et Rue de Paradis (Prix de

vente : 800 M)

- 5 000 dotations constituées chacune d'1 Jeu Vidéo Fifa 20 Electronic Arts d'une valeur commerciale unitaire de 69,99 € TTC à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur bleu clair : Avenue de la République (Prix de vente : 360 M), Rue de Courcelles (Prix de vente : 300 M) et Rue de Vaugirard (Prix de vente : 300 M)
- 30 000 dotations constituées chacune d'1 Cheerz Box rétro 30 tirages à valoir sur Cheerz d'une valeur commerciale unitaire de 19 € TTC à gagner en collectionnant les 2 titres de propriété de couleur marron : Rue Lecourbe (Prix de vente : 180 M) et Boulevard de Belleville (Prix de vente : 180 M)
- 400 dotations constituées chacune d'1 Casque Audio Sony avec assistant vocal d'une valeur commerciale unitaire de 379 € TTC à gagner en collectionnant les 4 gares : Gare du Nord, Gare St Lazare, Gare Montparnasse et Gare de Lyon (Prix de vente de chacune des gares : 1000 M)

4.3. Les dotations du Volet n°3 du Jeu :

4.3.1. Remises par les restaurants McDonald's :

400 000 Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses d'une dotation :

1 Big Mac™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3,95 € TTC à retirer en restaurant entre le 12 novembre 2019 et le 21 décembre 2019 inclus.

4.3.2. Remises par le Centre de vérification du Jeu :

1 Vignette de Jeu Carte Chance « Maxi Vignette » porteuse d'1 dotation d'une valeur commerciale maximum de 89 171,53 € TTC constituée par 17 dotations, chaque dotation étant à choisir parmi l'une des deux dotations représentées sur chaque type de vignettes de Jeu 100% gagnante décrite ci-dessous 1 Bague de Téléphone portable ou 1 Paire d'écouteurs, 1 Brownie ou 1 Cookie, 1 Donut Nature ou 1 Donut du moment, 1 Moyenne Deluxe Potatoes™ ou 1 Petite Frite, 1 Petite Boisson 25cl ou 1 Espresso, 10 € TTC à valoir sur CHEERZ ou 10 € TTC à valoir sur BRANDALLEY, 10 € TTC à valoir sur rueducommerce.com sur une sélection de produits (liste susceptible d'évoluer au cours de l'opération) ou 10 € TTC à valoir sur CHEERZ, 10 € TTC à valoir chez THE KASE (en boutique et en ligne) ou 10 € TTC à valoir sur BRANDALLEY, 1 abonnement de 2 mois Youboox One à valoir sur YOOBOOX ou 10 € TTC à valoir sur rueducommerce.com sur une sélection de produits (liste susceptible d'évoluer au cours de l'opération), 1 abonnement de 2 mois Youboox One à valoir sur YOOBOOX ou 10 € TTC à valoir chez THE KASE (en boutique et en ligne), 1 Voiture Jaguar I-PACE 100% électrique ou 1 Voiture Jaguar F-PACE 300 Sport, 1 Télévision Samsung QLED 8K connectée 65" ou 1 Vélo Électrique FUELL, 1 Pack composé d'1 Smartphone Samsung Galaxy S10e et d'1 tablette PC Samsung Galaxy Book 12" ou 1 Segway Loomo, 1 x 1 000 € ou 1 x 1 000 € en or, 1 Console Playstation 4 PRO ou 1 Caméra Vuze XR Dual 360°, 1 Casque Audio Sony avec assistant vocal ou 1 Contrôleur DJ Hercules et 1 Jeu Vidéo Fifa 20 Electronic Arts ou 1 Télécommande connectée Smart Egg.

Une seule des deux dotations dont le nom est reproduit sur chacun des 17 types de Vignette de Jeu 100% gagnante mises en jeu pourra être gagnée selon les règles détaillées à l'article 3.2.3.

- 80 Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses d'1 dotation constituée d'une somme de 1 000 € TTC
- 150 Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses d'1 dotation constituée d'une somme de 100 € TTC
- 300 Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses d'1 dotation constituée d'une somme de 50 € TTC
- 1000 Vignettes de Jeu Carte Chance porteuses d'1 dotation constituée d'une somme de 10 € TTC

4.3.3 A utiliser sur le plateau de jeu digital

- 5 500 000 Vignettes porteuses du message « Rendez-vous sur la case départ et recevez 20M »
- 5 500 000 Vignettes porteuses du message « Rendez-vous sur la case « RECEVEZ 20M »
- 11 268 804 Vignettes porteuses du message « Vous êtes libéré de prison »

4.4. Valeur des dotations :

La valeur des dotations a été déterminée selon les éléments disponibles au 20 mars 2019. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas d'évolution.

ARTICLE 5 - REMONTEE DES VIGNETTES DE JEU ET REMISE DES DOTATIONS

Le Centre de vérification du Jeu et les restaurants vérifieront, chacun pour les dotations qui les concernent, l'authenticité et la validité des Vignettes de Jeu et refuseront notamment toute Vignette de Jeu falsifiée, raturée, endommagée, photocopiée ou présentant un caractère suspect et/ou anormal. Seules les Vignettes de Jeu originales imprimées en français et portant les mentions « Monopoly » et « © 2019 McDonald's » ou le visuel d'un billet Monopoly seront admises, toute autre vignette de jeu (notamment celles d'une édition antérieure et/ou celles d'un jeu organisé en interne pour les équipiers des restaurants à enseigne McDonald's et/ou provenant d'un autre pays) sera considérée comme nulle. Les Vignettes de Jeu gagnantes contiennent des points spéciaux d'identification et d'authentification.

Aucune Vignette de Jeu envoyée au Centre de vérification du Jeu ou remise en restaurant ne sera restituée.

Il peut être exigé du gagnant de signer une déclaration écrite sous serment et de signer tous les documents requis par la loi pour la remise de la dotation. Dans le cas d'une fausse déclaration sur l'un de ces documents, il pourrait être exigé de ce gagnant qu'il retourne sa dotation aux Sociétés Organisatrices dans les plus brefs délais et à ses frais. Les dotations ne peuvent être échangées entre elles ou contre des espèces ou un bien ou un service d'une même valeur marchande ou être transférées à un tiers. Il ne sera mis en Jeu que la stricte quantité de chaque dotation indiquée ci-dessus. Les dotations non gagnées ne seront pas remises en Jeu, ni distribuées. Après le 11/11/2019, toute Vignette de Jeu billets Monopoly restant sur l'espace Monopoly du participant dans le cadre du Volet N°2 du Jeu sera perdue. Les Sociétés Organisatrices peuvent se voir contraintes, notamment en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de leur volonté, de modifier en cours d'opération la nature des dotations mises en jeu et de les remplacer par d'autres de valeur au moins

équivalente. Cette substitution ne pourra donner lieu en aucun cas à un remboursement des gagnants. Les dotations seront remises en respectant les procédures suivantes :

5.1. Remise des dotations visées aux articles 4.1.1. et 4.2.

Le participant ne doit en aucune manière confier sa ou ses Vignette(s) de Jeu à un quelconque membre du personnel d'un restaurant, lequel n'a aucune autorité pour vérifier leur validité et leur authenticité.

5.1.1. Le participant détenteur d'une Vignette de Jeu 100 % gagnante porteuse du nom de deux dotations au choix à gagner immédiatement telles que décrites à l'article 4.1.1 doit :

- Se rendre sur le Site ou l'App McDo+ et se connecter ou créer un compte selon les modalités précisées dans le règlement.
- Scanner sa vignette de jeu avec l'App McDo+ ou enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères de sa Vignette de Jeu 100% gagnante dans le champ prévu à cet effet « Saisissez votre code Vignette de Jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly, puis suivre les instructions pour bénéficier de sa dotation. Il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire ».
- Compléter, télécharger, imprimer le formulaire de remontée des Vignettes de Jeu 100% gagnantes ou le recopier sur papier libre et le signer manuellement. Le participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus immédiatement après son choix de dotation. A défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu. - Coller la Vignette de Jeu 100% gagnante originale sur le formulaire imprimé ou sur papier libre.

Puis l'adresser par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'articles 5.1.4 avant le 21 décembre 2019 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.1.2. Le participant détenteur de plusieurs Vignettes de Jeu billets Monopoly dont le cumul lui a permis de remporter l'une des dotations décrites à l'article 4.2. du règlement dont les modalités particulières de remise sont décrites ci-après, doit immédiatement après avoir remporté la dotation :

- Cliquer sur le lien « Je remplis le formulaire » puis suivre les instructions pour compléter, télécharger et imprimer le formulaire correspondant à la dotation gagnée ou le reco-pier sur papier libre, et le signer manuellement.
- Coller les Vignettes de Jeu billets Monopoly originales qui lui ont permis de collectionner les rues ou les gares d'une même couleur sur le formulaire imprimé ou sur papier libre.
- Puis l'adresser par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée aux articles 5.1.3. et 5.1.4 avant le 21 décembre 2019 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.1.3. Concernant la dotation « 1 Cheerz Box rétro 30 tirages à valoir sur Cheerz », les gagnants devront se rendre au plus tard le 21 décembre 2019 sur le Site Internet du partenaire concerné à partir du code unique qui lui aura été fourni sur le Site ou l'App McDo+. Une fois sur le site du partenaire, le participant devra suivre les instructions indiquées.

La date limite pour bénéficier de la dotation gagnée dans le cadre du Jeu sur le site Internet du partenaire est fixée au 21 décembre 2019.

5.2. Remise des dotations visées à l'article 4.1.2

Le participant détenteur d'une Vignette de jeu 100% gagnante porteuse du nom de deux dotations dont l'une est à gagner immédiatement au choix du participant telles que décrites à l'article 4.1.2. doit se rendre en restaurant pour retirer sa dotation. Les cadeaux gagnés à retirer en restaurant ne peuvent pas être remis à l'occasion d'une commande en ligne sur le site mcdonalds.fr ou d'une livraison à domicile d'une commande passée dans les restaurants proposant ce service.

5.3. Remise des dotations visées à l'article 4.1.3 Chaque participant détenteur d'une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse du nom de deux dotations au choix à gagner immédiatement telles que décrites à l'article 4.1.3. devra :

- Se rendre sur le Site ou l'App McDo+ et se connecter ou créer un compte selon les modalités précisées dans le règlement,
- Scanner sa vignette de jeu avec l'App McDo+ ou entrer le code de sa Vignette de Jeu 100% gagnante dans le champ prévu à cet effet « Saisissez votre code vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly et choisir la dotation qu'il souhaite gagner parmi les deux dont le nom est reproduit sur cette Vignette de Jeu.
- Le participant se verra alors attribuer un code spécifique correspondant à la dotation qu'il a choisie qu'il devra utiliser sur le site du partenaire concerné.

Ce code sera indiqué dans l'espace jeu Monopoly du participant. Le participant devra conserver ce code, chaque code obtenu étant à usage unique. Pour bénéficier de la dotation, le participant devra se rendre sur la page spéciale du partenaire uniquement accessible via le bouton « J'utilise ce code sur le site partenaire » situé en-dessous du code attribué. Si le participant accède au site partenaire par un autre moyen, il ne pourra pas utiliser son code. La date limite pour bénéficier de ces dotations gagnées dans le cadre du Jeu sur la page spéciale des partenaires concernés est fixée au 21 décembre 2019 inclus.

Le cas échéant, les frais de connexion au site Internet du partenaire qui seraient supportés par le gagnant resteront à sa charge.

5.4. Remise des dotations visées à l'article 4.3. du règlement :

5.4.1

Le participant détenteur d'une Vignette de jeu Carte Chance porteuse d'une dotation « 1 Big Mac™ » telle que décrite à l'article 4.3.1. doit se rendre en restaurant pour retirer sa dotation. Les cadeaux gagnés à retirer en restaurant ne peuvent pas être remis à l'occasion d'une commande en ligne sur le site mcdonalds.fr ou d'une livraison à domicile d'une commande passée dans les restaurants proposant ce service.

5.4.2 Remise des dotations « 1 000 € » ou « 100 € » ou « 50 € » ou « 10 € » telles que décrites à l'article 4.3.2.

5.4.2.1

Le participant détenteur d'une Vignette de Jeu Carte Chance porteuse de la dotation « 1 000 € » telle que décrite à l'article 4.3.2. doit :

- Se rendre sur le Site ou l'App McDo+ et se connecter ou créer un compte selon les modalités précisées dans le règlement.
- Scanner sa Vignette de Jeu avec l'App McDo+ ou entrer le code de sa Vignette de Jeu Carte Chance dans le champ prévu à cet effet « Saisissez votre code Vignette de Jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly, puis suivre les instructions pour bénéficier de sa dotation.

Il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire ».

- Compléter, télécharger et imprimer le formulaire de remontée des Vignettes de Jeu Carte Chance ou le recopier sur papier libre dans le respect de la date indiquée à l'article 5.4.4. Le participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus immédiatement après avoir été dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire ». A défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.
- Coller la Vignette de Jeu Carte Chance originale sur le formulaire imprimé ou sur papier libre.
- Joindre un iban et une photocopie de sa pièce d'identité
- Puis adresser le formulaire par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.4.4.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.4.2.2

Le participant détenteur d'une Vignette de Jeu Carte Chance porteuse des dotations « 100 € » ou « 50 € » ou « 10 € » telles que décrites à l'article à l'article 4.3.2. doit :

- Se rendre sur le Site ou l'Application McDo+ et se connecter ou créer un compte selon les modalités précisées dans le règlement.
- Scanner sa vignette de jeu avec l'App McDo+ ou entrer le code de sa Vignette de Jeu Carte Chance dans le champ prévu à cet effet « Saisissez votre code Vignette de Jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly, puis suivre les instructions pour bénéficier de sa dotation. Il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire ».
- Compléter, le formulaire de remontée des Vignettes de Jeu Carte Chance en ligne et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.4.4.
- Saisir son iban à l'emplacement sécurisé spécifié.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de la vignette de jeu originale et/ou tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

Les dotations constituées d'une somme de 1 000 €, 100 €, 50 € ou 10 € seront remises par virement bancaire. Ces dotations ne pourront être remises directement aux personnes mineures (moins de 18 ans) et seront attribuées à leur(s) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux). Le gagnant et ses parents ou administrateurs légaux pourront être tenus de justifier de leur âge et de leur identité.

5.4.3 Remise des dotations de la Vignette de Jeu Carte Chance « Maxi Vignette ».

Le participant détenteur d'une Vignette de Jeu Carte Chance « Maxi Vignette » telle que décrite à l'article 4.3.2. doit :

- Se rendre sur le Site ou l'App McDo+ et se connecter ou créer un compte selon les modalités précisées dans le règlement.
- Scanner sa Vignette de Jeu avec l'App McDo+ ou entrer le code de sa Vignette de Jeu Carte Chance dans le champ prévu à cet effet « Saisissez votre code Vignette de Jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly, puis suivre les instructions pour bénéficier de sa dotation. Il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire ». - Compléter, télécharger et imprimer le formulaire de remontée des Vignettes de Jeu Carte Chance ou le recopier sur papier libre.
- Coller la Vignette de Jeu Carte Chance originale « Maxi Vignette » sur le formulaire imprimé ou sur papier libre.
- Puis l'adresser par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.4.4.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de tickets de caisse, de la régularité de sa participation. Tout formulaire de remontée incomplet, pour une remise de dotation visée à l'article 4.3.2, sera refusé et ne pourra donner lieu à l'attribution de la dotation. Après vérification du respect du présent règlement, le Centre de vérification du Jeu indiquera sous un délai de 11 semaines à compter de la date de réception du formulaire de remontée et des vignettes originales, par lettre au gagnant, les modalités de remise de sa dotation concernant les dotations de la Vignette de Jeu Carte Chance « Maxi Vignette ».

5.4.4

Le formulaire (ou papier libre) rempli dans le cadre des articles 5.1.1, 5.1.2, 5.4.2.1 et 5.4.3 doit être introduit dans une enveloppe standard affranchie en recommandé avec accusé de réception de type R1 base 20 g et envoyé à l'adresse suivante : Jeu McDonald's – MONOPOLY 2019 CS 30208 – 78284 GUYANCOURT CEDEX. En aucun cas l'enveloppe standard contenant le formulaire téléchargé (ou le papier libre) ne doit être adressée affranchie au tarif normal en vigueur et/ou adressée à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus.

La date limite d'envoi est fixée au 21 décembre 2019 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

En cas de prolongement éventuel de l'opération, tel qu'indiqué à l'article 1 du règlement, la date limite d'envoi reste fixée au 21 décembre 2019 à minuit. Tout formulaire de remontée incomplet, pour une remise de dotation, sera refusé et ne pourra donner lieu à l'attribution de la dotation.

Les dotations visées aux articles 4.1.1, 4.2 et 4.3 ne pourront pas être remises directement à une personne mineure (moins de 18 ans) et seront attribuées à son(ses) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux). Le gagnant et ses parents ou administrateurs légaux pourront être tenus de justifier de leur âge et de leur identité.

A l'exception de la voiture Jaguar I-PACE / F-PACE qui sera enlevée chez la concession agréée JAGUAR désignée par le partenaire, les dotations ne seront délivrées qu'à une adresse sur le territoire participant (France Métropolitaine et Monaco). Les dotations visées aux articles 4.1.1, 4.2 et 4.3 ne seront délivrées qu'à une adresse sur le territoire participant (France Métropolitaine et Monaco).

Le gagnant sera contacté directement après réception et validation de sa Vignette de jeu originale par le Centre de Vérification du Jeu.

Une fois la dotation délivrée par le partenaire ou le centre de distribution à l'adresse du gagnant indiquée sur le territoire participant ou enlevée chez la concession désignée, le partenaire ou le centre de distribution sera considéré comme ayant effectué la remise de la dotation, et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité de la dotation.

En cas de non retrait de sa dotation à La poste où son colis aurait été placé en réception suite au 1er avis de passage de la dotation envoyée par Colissimo expert, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. Les dotations n'ayant pas été retiré dans un délai de 15 jours consécutifs seront renvoyées par colis au centre de distribution et ne sera pas renvoyé au gagnant. En cas de réception de la dotation par une tierce personne qui aurait réceptionné le colis de la dotation envoyée par Colissimo expert, le gagnant sera considéré comme ayant reçu sa dotation. En cas de changement d'adresse sans en avoir préalablement informé le Centre de Vérification du Jeu, les Sociétés Organisatrices ne procéderont en aucun cas à un deuxième envoi. Dans les cas énoncés ci-dessus, la dotation sera alors perdue et non remise en Jeu.

5.5. Participants mineurs

A l'exception des dotations décrites à l'article 4.1.3, les Sociétés Organisatrices enverront au participant mineur, afin de valider définitivement sa dotation, une autorisation paren-tale de participation au Jeu par e-mail qu'elles lui demanderont de leur retourner, sous un délai et à une adresse qui lui seront indiqués lors de cette demande, dûment imprimée, complétée et signée par son/ses représentant(s) légal(aux). A défaut de la leur fournir selon les modalités requises (notamment le délai imparti), aucune dotation ne sera remise.

ARTICLE 6 - PUBLICITE ET PROMOTION

La diffusion du nom (ou son initiale) et/ou du prénom et/ou le nom du département du lieu de résidence des gagnants du Jeu pourra être réalisée à des fins publicitaires pour le compte des Sociétés Organisatrices sans que cela ne confère aux gagnants un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation. Cette diffusion pourra intervenir sur tous supports publicitaires pendant une durée de 24 mois à compter de la date de début de l'opération, jusqu'au 15 octobre 2021.

Cette utilisation, ne leur confère aucun droit à rémunération ou à un avantage quelconque.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DU REGLEMENT

En cas de fraude constatée lors du déroulement du Jeu, ou en cas de force majeure, d'événements exceptionnels ou d'événements indépendants de leur volonté, les Sociétés Organisatrices pourront éventuellement modifier, écarter, proroger, reporter ou annuler le Jeu, sans que cela n'ouvre le droit aux participants de demander une quelconque contrepartie.

En cas de défaut ou d'erreur d'impression ou de malveillance ou de fraude ou de tout autre événement ayant entraîné l'impression et la distribution d'un nombre plus important que prévu d'Eléments de Jeu donnant droit à l'attribution d'une dotation, la répartition des dotations mises en Jeu conformément à l'article 4 du présent règlement sera alors effectuée par tirage au sort parmi les détenteurs d'Eléments de Jeu qui auront valablement réclamé leur dotation conformément au présent règlement de Jeu.

Au total, seules les quantités des dotations décrites à l'article 4 du présent règlement pourront être attribuées.

ARTICLE 8 - DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est affiché dans chacun des restaurants McDonald's et ORIGINALS .

Il est également diffusé sur le Site et l'App McDo+ où il peut être consulté, téléchargé et imprimé librement.

Il est déposé auprès de l'Etude SELARL LE HONSEC & SIMHON & LEROY, huissiers de justice Rue d'Angiviller à Rambouillet(78).

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles sont collectées et traitées aux fins de création du compte McDonald's du participant et de gestion de la participation au Jeu Monopoly 100% gagnant dans le respect de la réglementation applicable notamment le Règlement sur la Protection des Données Personnelles et de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée.

Ces données sont destinées à McDonald's France Services, et d'une part aux prestataires de services en charge de la gestion des outils digitaux de McDonald's dans le cadre de la création d'un compte McDonald's et d'autre part à The Marketing Store, TESSI dans le cadre de la gestion du Jeu Monopoly 100% gagnant. Les données personnelles collectées et traitées par McDonald's demeureront strictement confidentielles et seront conservées jusqu'au 31 décembre 2022.

Tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles, d'un droit à la portabilité de ses données, du droit de s'opposer à leur traitement ou d'en obtenir la limitation, ainsi que du droit de définir des directives dans le cadre de son héritage numérique, qu'il peut exercer en envoyant un email à l'adresse : donnees.personnelles@fr.mcd.com. Le participant peut également introduire des réclamations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. La Participant peut consulter la politique de protection des données personnelles de McDonald's sur le site mcdonalds.fr Rubrique « Données Personnelles ».

ARTICLE 10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les Sociétés Organisatrices s'engagent à rembourser par virement bancaire ou timbre au tarif lettre verte - 20g en vigueur suivant les types de demandes, à tout participant qui en fait la demande, les frais engagés tels que décrits ci-dessous et, dans les conditions suivantes :

10.1. Remboursement des timbres (au tarif lettre verte - 20 g en vigueur), sur demande concomitante :

- Des demandes manuscrites d'Éléments de Jeu conformément à l'article 2 du Règlement.
- Suite à la demande expresse des Sociétés Organisatrices, de la communication par un participant mineur de l'autorisation parentale dûment complétée et signée, conformément aux articles 5.1, 5.3, 5.4 et 5.5 du Règlement.
- Des demandes de remboursement des frais de participation conformément au présent article 10.

10.2. Remboursement des frais d'envoi en recommandé avec accusé de réception de type R1 Base moins de 20 g, sur demande concomitante accompagnée d'un RIB ou d'un RIP :

De l'envoi du formulaire de remontée de(s) (l') Élément(s) de Jeu, conformément aux articles 5.1, 5.3 et 5.4 du Règlement.

ARTICLE 11 - CONNEXION ET UTILISATION

Les Sociétés Organisatrices rappellent aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et déclinent toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau sur le Site ou l'App McDo+. Dès lors, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables des limites techniques d'Internet et notamment de toutes difficultés liées aux performances techniques, au temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, au risque d'interruption, de bug, de détournement des données et de contamination par d'éventuels virus. Plus particulièrement, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et/ou téléphoniques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs participant(s) ne pourrai(en)t parvenir à se connecter sur le Site ou l'App McDo+ du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux. Le participant est informé que, en accédant au Site McDonald's, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur, qui sera conservé pendant une durée d'un an. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer sa navigation sur ce site Internet. Les cookies servent à identifier le participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au Site McDonald's et de participer au Jeu.

Pour toute difficulté rencontrée afin de bénéficier de l'une des dotations gagnées sur le site Internet de l'un des partenaires concernés, les participants suivront la procédure décrite sur le site Internet de ce partenaire en cas de difficultés techniques rencontrées afin de récupérer leurs dotations.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITE ET LITIGES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les dotations de toute personne ne respectant pas totalement le règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le participant sont invalides, erronées ou incomplètes. Les Sociétés Organisatrices se réservent également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des dotations,

s'il leur apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

Elles se réservent également le droit d'exclure de la participation au Jeu toute personne troublant le bon déroulement du Jeu, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir la (les) dotation(s) mis(es) en Jeu. Aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur aux Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté, à leur seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble du présent règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude. Elles se réservent notamment le droit de demander les justificatifs de la participation au Jeu tels que les tickets de caisse, pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude ou qui n'avait pas le droit de participer conformément à l'article 1. La participation au présent Jeu implique de la part des participants l'acceptation pure et simple du présent règlement et des décisions des Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices et le Centre de vérification du Jeu ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les gagnants et/ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations (notamment assurance, passeport) est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation aux Sociétés Organisatrices, ni aux sociétés prestataires ou partenaires. Les Sociétés Organisatrices, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne peuvent être tenus responsables en cas de retard, de mauvais acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte lors de l'acheminement des courriers qui pourront leur être adressés par les participants en lettre simple, recommandée ou recommandée avec accusé de réception.

Les Sociétés Organisatrices, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne peuvent également être tenus responsables en cas de retard, de mauvais acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte lors de l'acheminement des courriers qu'elles pourront adresser aux participants dans le cadre de ce Jeu.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à : TMS / Jeu McDonald's - MONOPOLY 2019 - 15 bis Avenue du Centre 78 280 Guyancourt et ne pourra être prise en considération au-delà du 21/12/2019.

ANNEXE 1 : DESCRIPTIONS DÉTAILLÉES DES DOTATIONS MISES EN JEU PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Type de dotation	Description
1 000 €	Somme de 1 000 € versée par virement bancaire.
1 000 € en or	Somme de 1 000 € remise en or.
100 €	Somme de 100 € versée par virement bancaire.
50 €	Somme de 50 € versée par virement bancaire.
10 €	Somme de 10 € versée par virement bancaire.
10 € TTC à valoir sur Brandalley	Somme de 10 € TTC valable sur une commande jusqu'au 21/12/2019 inclus à valoir sur tout achat sur le site internet brandalley.fr et les applications mobiles BrandAlley. Hors Frais de Port. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions.
10 € TTC à valoir sur Cheerz	10 € TTC valable sur une commande jusqu'au 21/12/2019 inclus depuis l'application Cheerz depuis un smartphone ou le site cheerz.com depuis un ordinateur, hors produits sous licence, à partir de 45 tirages, hors frais de port. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions.

10 € TTC à valoir sur ruedecommerce.com sur une sélection de produits (liste susceptible d'évoluer au cours de l'opération)	Somme de 10 € TTC à valoir sur le site ruedecommerce.com sur une sélection de produits (liste susceptible d'évoluer au cours de l'opération) jusqu'au 21/12/2019 inclus. Offre non cumulable avec d'autres codes promotionnels. Non applicable sur les frais de port.
10 € TTC à valoir chez The Kase (en boutique et en ligne)	Somme de 10 € TTC sur une commande jusqu'au 21/12/2019 inclus à valoir sur le site www.thekase.com ou en boutique The Kase uniquement sur les produits de la marque The Kase, hors Repair, iPhone reconditionnés, carte Klub et carte cadeau. Offre valable uniquement en France et non cumulable avec les autres offres et promotions en cours.
2 mois d'abonnement Youbox One offerts à valoir sur Youbox	Code de 2 mois (d'une valeur de 19,99 €) à activer sur www.youbox.fr/mcdonalds jusqu'au 21/12/2019 inclus. Offre non cumulable avec les autres offres, promotions ou abonnements en cours.
Bague de téléphone portable	Une bague de téléphone auto-adhésive en forme de hamburger pour une utilisation encore plus pratique de votre téléphone d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC.
Big Mac™	Un Sandwich Big Mac™ d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 3,95 € TTC.
Boisson 25cl	Petite boisson gazeuse 25cl à choisir parmi Coca-Cola, Coca-Cola Light, Coca-Cola Zéro, Fanta, Sprite, d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,80 € TTC. Brownie Brownie saveur chocolat-noisette, d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,95 € TTC.
Caméra Vuze XR Dual 360°	Capturez vos vidéos et vos photos en 3D 180° ou en 2D 360°. Résolution vidéo 5.7K@30 images par seconde, 4K à 60 images par seconde, 4K à 30 images par seconde. Débit binaire - jusqu'à 120 Mb / s. Résolution photo 18MP. Format audio AAC. Format vidéo - H.264. Optique. 2 x Sony 12MP IMX-378. 2x F / 2.4 210 o fisheye. ISO - 100-1600 d'une valeur commerciale unitaire de 439 € TTC.
Casque Audio Sony avec assistant vocal	Casque Audio Sony sans fil à réduction de bruit WH-1000XM3 avec assistant vocal, pliable, jusqu'à 38 heures d'écoute de musique sans fil Bluetooth, prise d'appel et commande sur l'oreillette, assistant Google intégré, personnalisation des réglages d'écoute d'une valeur commerciale unitaire de 379 € TTC.
Cheerz Box rétro 30 tirages à valoir sur Cheerz	Cheerz Box de 30 tirages photo au format rétro, à commander jusqu'au 21/12/2019 inclus sur l'application Cheerz depuis un smartphone ou le site cheerz.com depuis un ordinateur d'une valeur commerciale unitaire de 19 € TTC frais de port en France inclus.
Contrôleur DJ Hercules	Contrôleur DJ pour apprendre à mixer. Le DJControl Inpulse 300 et son logiciel DJUCED® permet de travailler son écoute, apprendre à maîtriser le beatmatching

	manuellement et progresser grâce à ses multiples fonctions d'une valeur commerciale unitaire de 199 € TTC.
Cookie	Cookie caramel et noix de pécan, d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,90 € TTC.
Donut Nature	Donut nature d'une valeur commerciale maximum conseillée au 15 juillet 2019 d'environ 1,50 € TTC.
Donut du moment	Donut du moment d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,50 € TTC.
Espresso	Espresso d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,25 € TTC.
Jaguar F-PACE 300 Sport	JAGUAR F-PACE 300 SPORT30d AWD V6 3L Diesel 300ch CEE avec transmission automatique et quatre roues motrices. EXTÉRIEUR : Yulong White. Finition brillante. Jantes 20» à 5 branches « Style 5035 » finition Satin Dark Grey Diamond Turned. Toit standard. Rails de toit Gloss Black. Vitres transparentes. Entourage des vitres Dark Satin Grey. Phares Xénon avec signature LED INTÉRIEUR : Sièges en cuir grainé perforé avec coutures contrastées jaunes. Sièges avant à réglages électriques 10 directions. Garniture de pavillon en suédine Ebony. Finition Gloss Black. Volant en cuir pleine fleur avec marquage 300 SPORT. Tableau de bord virtuel avec écran TFT 12,3" d'une valeur commerciale unitaire de 76 150 € TTC
Jaguar I-PACE S 100% Électrique	JAGUAR I-PACE 100% ÉLECTRIQUE I-PACE S EV400 EXTÉRIEUR : Fuji White. Jantes 18» à 15 branches « style 1022 » finition Gloss Sparkle Silver. Toit standard. Vitres transparentes. Entourage des vitres chromé. Phares à LED. INTÉRIEUR : Sièges sport Luxtec Ebony avec intérieur Ebony/Ebony. Sièges avant à réglages semi-manuels 8 directions. Garnissage de pavillon Morzine Light Oyster. Gloss Black. Volant sport en cuir pleine fleur. Système audio Meridian™ JAGUAR F-PACE, d'une valeur commerciale unitaire de 78 770 € TTC.
Jeu Vidéo Fifa 20 Electronic Arts	Jeu Vidéo FIFA 20 Electronic Arts, sur PlayStation 4, Xbox One, PC d'une valeur commerciale unitaire de 69,99 € TTC.
Maxi Vignette Big Mac™ (Carte Chance)	Un Sandwich Big Mac™ d'une valeur commerciale maximum conseillée de 3,95 € TTC.
Moyenne Deluxe Potatoes™	Moyenne portion de Deluxe Potatoes™, d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 2,30 € TTC.
Pack composé d'un Smartphone Samsung Galaxy S10e et d'une tablette PC Samsung Galaxy Book 12"	Smartphone Samsung Ecran infinity 5,8" full hd, double capteur photo ultra grand angle (12MP-10MP), lecteur d'empreinte latéral, certification IP68, OS Android 9.0 Pie, processeur octocore 2,8 GHZ, batterie 3100 mAh, mémoire partagée 128 GO. Dimension 142,69,9x7,9 cm. Poids : 150 gr.

	<p>Tablette PC qui fonctionne sous windows 10 pro avec un design fin (7,4 mm) et moderne. Équipé d'un écran super amoled 12" Full HD+, un processeur puissant Core I5, rAM 8 GO, batterie 5070 mAh, une mémoire partagée SSD 256 GO, 11 heures d'autonomie et livré avec un stylet et son clavier rétro-éclairé détachable.</p> <p>Compatible 4G.</p> <p>L'ensemble d'une valeur commerciale unitaire de 2 398 € TTC.</p>
Paire d'écouteurs frites	<p>Une paire d'écouteurs avec icône Frites et son cordon jaune d'une valeur commerciale unitaire de 10 € TTC.</p>
Petite frite	<p>Petite portion de frites, d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,30 € TTC.</p>
PlayStation 4 Pro	<p>Console Sony PS4 PRO 1 TO noire d'une valeur commerciale unitaire de 399,99 € TTC.</p>
Segway Loomo	<p>Segway Loomo est le partenaire robot mobile et le mini-transporteur personnel en un. Caméra Intel RealSense ZR300 pour la détection de profondeur et le suivi de mouvement, qui permet la perception 3D, la cartographie robotique et l'évitement des obstacles - Les fonctionnalités de base du SDK Android - Protection IPX4 pour se protéger contre toutes les conditions climatiques, telles que la pluie et la boue - Vitesse jusqu'à 18km/h en mode auto-équilibre et 8km/h en mode suivant - De larges pneus antidérapants permettent de rouler en douceur sur des routes inégales, ce qui empêche le glissement d'une valeur commerciale unitaire de 2 299 € TTC.</p>
Séjour à Kuala Lumpur à l'hôtel Monopoly Mansion, en Malaisie.	<p>3 nuits pour 2 personnes à l'hôtel Monopoly mansion de Kuala Lumpur.</p> <p>Séjour comprenant le transport aller/retour Province-Aéroport de Paris le cas échéant, les vols Paris/Kuala Lumpur/Paris pour 2 personnes (si le gagnant est mineur il devra voyager avec l'un de ses parents), les transferts voiture aéroport/hôtel, 3 nuits pour 2 personnes à l'hôtel Monopoly Mansion en chambre double en demi-pension à réaliser entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 suivant les disponibilités de transports et hôtels.</p> <p>Les frais de passeports, visas et frais de vie sur place sont à la charge du participant et de son accompagnant d'une valeur commerciale unitaire de 10 000 € TTC.</p>
Télévision Samsung QLED 8K	<p>Téléviseur Full LED Platinum QE65Q950R d'une valeur commerciale unitaire de 5 999 € TTC.</p>
Télécommande connectée Smart Egg	<p>Smart Egg commande vos objets, pour vous. Les lampes, la télé, le chauffage, l'enceinte hifi, même l'appareil photo... tout est sous (son) contrôle d'une valeur commerciale unitaire de 99 € TTC.</p>
Vélo Électrique FUELL	<p>Vélo Électrique FUELL modèle Fluid-1 (VAE à moteur 250W et assistance limitée à 25kmh), cadre aluminium FUELL avec 2 batteries intégrées d'un total de 1008Wh, courroie carbone Gates, Dérailleurs Shimano Alfine 8,</p>

Freins Tektro, Pneus Pirelli Cycle-e GT, Écran 8cms
couleur proposant 5 niveaux d'assistance et prise USB.
Chargeur pour batteries inclus. Garantie 2 ans d'une valeur
commerciale unitaire de 3 995 € TTC.